

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 6 AVRIL 2012 A 20 H 00

Présents : MMS PICCOT Bernard, DEGENEVE Alain, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine, ROUPIOZ Jean, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absents excusés : MMS TURILLON Jean-Pierre, TRABICHET Lionel
2 pouvoirs on été remis

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2011

- **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de.....	946 698,80 €
Dépenses arrêtées à la somme de.....	729 461,77 €
Résultat de clôture 2011	217 237,03 €

La somme de 67 237,03 € est affectée au compte 1068 « Affectation N-1 »

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de.....	734 272,90 €
Dépenses arrêtées à la somme de.....	635 215,18 €
Résultat de clôture 2011.....	99 057,72 €

à reprendre à la gestion 2012, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

- **Budget Eau assainissement M 49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de	173 663,36 €
Dépenses arrêtées à la somme de	158 013,48 €
Résultat de clôture 2011	15 649,88 €

à reprendre à la même section 002 « excédents antérieurs reportés »

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de	526 150,19 €
Dépenses arrêtées à la somme de	407 461,43 €
Résultat de clôture 2011	118 688,76 €

à reprendre à la gestion 2012, article 001 « solde d'exécution reporté »

- **Budget Caveaux M 49**

Section d'investissement

Dépenses arrêtées à la somme de	3 615,00 €
Résultat de clôture 2011	- 3 615,00 €

- **Budget Lotissement communal M14**

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2010	6 638,90 €
Dépenses arrêtées à la somme de	6 638,90 €
Résultat de clôture 2011.....	0,00 €

Le Budget Lotissement communal est définitivement clos.

APPROBATION BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2012

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les budgets présentés :

- **Budget principal M14**

Section fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de1 011 285,00 €

Section investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de615 881,00 €

- **Budget Eau assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de288 325,00 €

Section investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de451 760,00 €

- **Budget Caveaux M49**

Section investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de3 615,00€

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2011 (Budget principal, Eau Assainissement, Caveaux) de Monsieur le Trésorier Payeur.

APPROBATION CONTRIBUTIONS FISCALES 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux proposés par les services de la trésorerie et de conserver les taux établis depuis 2009.

Libellé	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits assurés
Taxe habitation	1 004 000	19,18 %	192 567 €
Foncier bâti	674 400	12,51 %	84 367 €
Foncier non bâti	28 000	70,07 %	19 620 €
CFE	119 400	20,08 %	23 976 €
Total			320 530 €
Allocations compensatrices			16 874 €
Produit additionnel FNB			13 604 €
Produit des IFR			
Produit de la CVAE			
Prélèvement GIR			30 401 €

TARIF EAU-ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 10 % les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

EAU

Part fixe eau.....48,40 €

Location compteur.....16,50 €

Location compteur collectif.....38,50 €

Location compteur sur colonne.....165,00 €

Consommation par m3 jusqu'à 30 m3.....1,54 €

Consommation par m3 au-delà de 30 m3.....1,05 €

ASSAINISSEMENT

Par m3 consommé par l'abonné raccordé ou raccordable.....0,93 €

Part fixe assainissement.....34,65 €

Propriétaires de sources et puits, un forfait est établi à 90 m³ soit (90 x 0,93)83,70 €

BRANCHEMENTS

Branchement eau (nouveaux tarifs)	1 650,00 €
Branchement assainissement maison existante	1 650,00 €
Pour les nouvelles maisons individuelles.....	5 500,00 €
<i>Les tarifs ci-dessous restent inchangés (pour mémoire) :</i>	
Pour immeubles collectifs : appartement.....	2 500,00 €
Hôtel (avec équivalence de 4 chambres pour 1 appt).....	2 500,00 €
Locaux industriels (S.H.O.N.) soit :	
surface de sol < à 300 m ²	2 500,00 €
surface de sol > à 300 m ²	4 500,00 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen et proposition de la commission, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR Vallée du Brevon	1 919,00 €
- Association Bell'Gym Club	150,00 €
- Association Chœur du Brevon	150,00 €
- Association Les Amis du Forchat	450,00 €
- Association Les Edelweiss	300,00 €
- Comité des Fêtes Lullin	600,00 €
- APE La Marelle à Lullin	200,00 €
- OCCE Coopérative Scolaire Les Petits Fûtés (dont 1000 € pour voyage CM1-CM2).....	4 675,00 €
- Football club du Brevon	300,00 €
- Les Boutchou du Brevon (dont 60 % remboursé par la CAF)	9 800,00 €
- MUTAME.....	39,00 €
- Office du Tourisme du Val d'Hermone	16 750,00 €
- Secours en montagne	200,00 €
- Ski-Club Lullin (dont 2 000 € versés par le C.G.).....	6 000,00 €
- Société d'économie alpestre	60,00 €
- Société des Anciens Combattants	300,00 €
- Ecole de Musique de Vailly	1 000,00 €
- Brevon Bénin	150,00 €
- Ass Attitud'Altitude	150,00 €

Soit au total **43 193,00€**

Autres organismes :

- Subvention au C.C.A.S.	4 500,00€
-------------------------------	-----------

DEMANDE DE SERVITUDE EN VU DE L'ACHAT D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur ALLEMANT Julien pour l'obtention d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles A 2700, A 2695 et A 2694. Le Conseil Municipal précise qu'il existe déjà une servitude notariée entre les consorts CHEDAL et la Commune lors de la création du lotissement de la Colombière. Il n'est donc pas nécessaire de recréer une nouvelle servitude.

DEMANDE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE FORAGE

Dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable mené en intercommunalité avec les communes de Vailly et Reyvroz, une étude de prospection et de recherche en eau réalisée par l'entreprise CPGF a permis de confirmer la présence d'eau au Col du Feu, secteur de l'Alouette. A cet effet, la commune décide de réaliser un forage d'un coût estimatif de 23 000 € qui permettrait de se substituer au pompage actuel qui fournit une eau trop chargée en sulfate. A ce titre, la commune sollicite les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES REMPARTS DU CHATEAU

Monsieur le Maire présente le procès-verbal d'ouverture des plis concernant cette opération. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CONTAT pour le lot 1 « Echafaudages » pour un montant de 9 400 € HT soit 11 242,40 € TTC et l'entreprise JACQUET, uniquement pour la tranche fixe lot 2 « Taille de pierre – Maçonnerie – Crépi de façade à la chaux », pour un montant de 80 607 € HT soit 96 405,97 € TTC.

APPROBATION AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF/COMMUNE

Dans un souci de simplification, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a décidé que tous les contrats enfance jeunesse doivent désormais débuter un 1^{er} janvier pour se terminer au 31 décembre N+3. Compte tenu que le contrat actuel devait faire l'objet d'un renouvellement, le Conseil municipal accepte l'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2012.

APPROBATION CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal accepte le contrat annuel entre la SARL ELECTRICITE & TRAVAUX PUBLICS DEGENEVE et la Commune de LULLIN relatif à l'entretien de l'éclairage public à effet du 1^{er} avril 2012 pour une durée d'une année.

AFFAIRES DIVERSES :

BILAN ACOUSTIQUE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part du devis d'honoraires d'un montant de 1 000 CHF pour des prestations d'un spécialiste acousticien en vue d'étudier les améliorations à apporter pour renforcer le confort acoustique de la salle des fêtes.

ARRETE MUNICIPAL STATIONNEMENT

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté municipal sera pris pour la réglementation de circulation et de stationnement sur la RD 22 dans un but de sécurité publique entre le carrefour avec la RD36 (La Poste) et l'entrée Sud du Village (ancienne usine Morel).

PISTE FORESTIERE VERSANT EST

Le Conseil Municipal par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions décide le lancement de l'étude concernant cette piste forestière desservant le secteur Chez Jacquin, Le Cocoua, Narmont (versant Est de la Vallée) et aussi une partie des bois de Vailly et Bellevaux. Cette étude sera réalisée par la Chambre d'Agriculture sans aucune charge par la Commune.

Le Maire,
Bernard PICCOT